

Violence et distance

Paru dans :
Alternatives Non-Violentes n° 139, juin 2006

“ La violence abolit les distances, dans l'espace et le temps ; la non-violence au contraire les respecte, elle les réinstalle au besoin ” ; c'est la thèse que tente de démontrer ici Philippe Beck, en insistant notamment sur l'utilité de ces notions en médiation.

Cela fait plusieurs années maintenant que je réfléchis aux étranges rapports qu'entretiennent la violence et l'espace, la violence et le temps. Il est l'heure pour moi de faire le point sur ces réflexions, et de solliciter les échos du lecteur et de la lectrice intéressés.

La violence abolit la distance. Le coup en est l'expression la plus imagée - la plus frappante, si j'ose dire... "Mon poing sur sa figure", c'est le collage, un instant, des deux corps, l'abolition de toute distance entre eux.

Au-delà même de ce contact, fouet, poignard et revolver gouvernent une *intrusion*, de profondeur croissante de l'un à l'autre, dans l'intimité de ce corps, à travers peau, graisse, muscles, *et pire si mécontente...*

Là où l'ordre pacifique des choses exige une distance, un écartement - garantissant l'altérité, la distinction des corps -, la violence introduit mêlée des corps, incursion des armes, audace du contact immédiat et du passage en force.

Plus subtilement, la violence psychologique n'est-elle pas, elle aussi, annulation d'une distance, non plus de corps à corps mais d'âme à âme, de personne à personne ? "T'es nul", " salope", "connard" ne sont-ils pas, métaphoriquement, "jetés à la figure" comme on dit ? Annulation de la distance du respect. "Tu devrais", "il faut que tu", "ordre de" : intrusion, annulation de la distance que maintenaient la suggestion ("tu pourrais"), le rappel ("ce serait bien que tu"), la demande ("prière de").

L'étymologie (latine) d'"exigence" le démontre : c'est *l'action vers l'extérieur*, donc le passage, pour qui exige, de la planète du "je" à celle du "tu"...

Même la violence structurelle n'échappe pas au paradigme : lorsqu'une loi injuste "frappe" (!) une population victime, c'est littéralement le système - la société, l'idéologie, les classes dominantes, etc. selon les références politiques qu'on se choisit - qui rattrape ces personnes, qui les happe, les plaque au sol, les broie souvent... La victime *n'a plus sa place* dans le système, *l'espace* d'action, de parole, de revendication lui est nié - en bien des lieux par la violence directe s'il le faut...Manque d'espace, de place... notions spatiales marquant, elles aussi, elles encore, cette abolition de la distance.

Du temps aboli

Mais la violence ne s'attaque pas seulement à l'espace, elle tend aussi à abolir les *distances dans le temps*, les intervalles.

La violence se nourrit d'impatience, de pression pour réduire les délais, d'ultimatums. "Il faut", "je veux"... L'*exigence*, encore elle, s'accompagne volontiers d'un "tout de suite" - ou alors d'un "toujours", deux manières de nier à l'autre la maîtrise de son temps propre. Le stress - une des pires violences de notre temps - n'est-il pas étroitement lié à la nécessité perçue de *faire plus qu'il n'est possible dans un temps donné* ? Autrement dit, à une négation du temps qu'il me faut pour faire, du temps que j'aimerais pour bien faire, du temps que je rêverais de pouvoir étaler, morceler, disperser, gaspiller en réflexions, en rêveries, en menues

activités et passivités sans justifications autres que ma vie, mon plaisir de vivre, les nécessités de mon corps ou de mon âme ? Quand une amie me dit "ce matin, je n'ai même pas eu le temps d'aller aux toilettes", qu'est-ce que cette négation de son temps le plus immédiatement indispensable ne sous-entend pas comme violence, directe, féroce, implacable ?!

Les militants qui cherchent des solutions non-violentes à des conflits sociaux graves ne s'entendent-ils pas reprocher, chaque fois, qu'on n'a "pas le temps" de finasser, qu' "il faut en finir " avec l'adversaire ? Fin de l'adversaire... Bel aveu de ce que la violence, toute violence, porte en elle de *projet de mort* !

Violence aussi du *traumatisme* : face à la situation qui m'en rappelle une autre, trop douloureuse pour ne pas s'être enfouie dans ma mémoire inconsciente, *le temps s'efface* qui sépare, pour l'observateur extérieur, cette nouvelle expérience de la première ; virtuellement, je vis l'instant unique de ces deux expériences ; par mes émotions, mes cris, mes peurs, mes coups - ou alors mon silence et mon repli - *je réponds aux deux expériences en même temps*, dans ce monde fantastique, visible à moi seul (et encore...) de mon inconscient. L'interlocuteur, le plus souvent éberlué, devine le fantôme (ce n'est pas à moi qu'il parle comme ça, allons ?!) mais n'est pas près de le distinguer...

L'*inceste*, quant à lui, décline les deux catégories : négation de l'espace, négation du temps. Le père, le frère *prend la place* d'un homme extérieur à la famille ; par la trop facile conquête de la femme si "familiale", il empêche le jeu normal du mariage exogamique, la coutume qui *met de l'espace* entre les membres d'une même famille - tout en rapprochant, autre bénéfique, deux familles l'une de l'autre -. Dans le cas de l'inceste père-fille ou mère-fils, cette annulation d'une distance dont toutes les sociétés ont perçu la nécessité se double d'une annulation du temps, de l'intervalle entre les générations. L'enfant du père et de la fille n'aura qu'une seule et même personne pour père et grand-père ; identité complète : l'annulation des distances atteint ici la perfection !

Non-violence rime avec distance

Puisque la violence abolit la distance, dans le temps comme dans l'espace, il semblerait logique que la non-violence, elle, entretienne au contraire avec ces distances une relation positive. C'est ce que je vous propose de vérifier maintenant. Je m'attarderai surtout sur une modalité particulière de la non-violence : la médiation.

La non-violence, c'est la renonciation explicite à la violence en tant que moyen d'obtenir ce que je veux - fût-ce ma pure et simple sécurité -. A la place, la non-violence s'appuie sur un rappel de "*la Loi*" - qu'on l'appelle "légitimité", "humanité", "justice", "droits humains" ou plus trivialement "opinion publique" -, cette Loi qu'on ressent profondément comme commune et consubstantielle à notre humanité même, pour "contraindre" l'adversaire, en un sens moral (si possible) ou physique (si nécessaire). Comme l'a bien vu Christian Robineau dans un admirable article¹, c'est cette Loi qui fait tiers², qui fait distance.

Les exemples sont foison : d'abord dans la non-violence vue comme une manière d'être, un mode de vie : le refus d'agresser autrui n'est-il pas une obligation qu'on se fait de respecter la distance qui nous en sépare ? Distance physique, distance psychique, espaces de vie, goût pour une certaine lenteur, respect inconditionnel... Il suffit, je crois, d'inverser les exemples donnés dans la première partie de cet article pour s'en convaincre.

Pensons aussi au végétarisme, si fréquent parmi les non-violents, et qui se déchiffre aisément comme un refus d'abolir la distance entre l'animal et nous par l'ingestion alimentaire. Curieusement, d'ailleurs, on pourrait dire que dans cette pensée, c'est parce que l'animal est jugé proche de l'humain que ce dernier doit s'interdire de s'en approcher davantage !

¹ Christian Robineau, "Action non-violente, intervention civile et problématique du tiers", in Alternatives non-violentes n° 132, 2004.

² Pour qui ne serait pas familier avec cette notion de "tiers", j'y reviendrai dans le paragraphe consacré à la médiation.

Evoquons encore la "simplicité volontaire" chère à la non-violence gandhienne, ou à la pensée écologique, qui s'en rapproche à plus d'un titre : là encore il s'agit de refuser de "manger le monde", de le saccager en le faisant abusivement sien ; il s'agit de maintenir une saine distance entre soi et les choses, entre la société des hommes et la "nature" (et l'écologie a peut-être placé sur un terrain collectif ce que la pensée gandhienne liait surtout à une ascèse personnelle).

L'action non-violente

L'action non-violente, définie comme action collective menée en vue d'une fin juste par des moyens justes - donc excluant la violence -, offre à son tour bien des exemples de distances maintenues ou restaurées.

L'exemple le plus évident est marqué dans le précepte : "distinguer entre la personne de l'adversaire et ses actes". *Distinguer*, c'est bien entendu maintenir et marquer une distance.

L'appel à l'opinion publique, autre modalité incontournable de l'action non-violente, est lui aussi une référence évidente à "la Loi", comme matérialisée par le regard du public, les récits des médias, voire de plus actives manifestations d'indignation ou de sympathie par des groupes de personnes à l'origine étrangères au conflit. La distinction est d'ailleurs essentielle entre l'appel au public à agir - style brigades rouges -, qui est "*happel*", appel à se laisser attirer, happer par le conflit, et cet appel non-violent à l'opinion, appel qui n'en attend nul parti pris mais seulement une indignation, une dénonciation de l'injustice auprès de l'offenseur, dénonciation au potentiel efficace précisément parce que, et dans la mesure où, les auteurs de la dénonciation seront restés extérieurs au conflit, *tiers*³.

Toutes les actions non-violentes dites "de protestation et de persuasion" - manifestations, marches, sit-in, grèves de la faim... - sont autant de manières de *se distinguer* de l'adversaire. Elles visent aussi à *se mettre en vue* en tant que victimes ; or *se mettre en vue*, c'est encore prendre de la distance, du recul - ou en faire prendre à l'autre, adversaire ou opinion tierce -, comme le savent tous ceux qui, nantis d'une caméra photographique, ont tenté une *prise de vue*.

Le marquage des distances, de l'écart avec l'adversaire, devient encore plus lisible et radical dans les actions de *non-coopération*, grèves, boycott, désobéissances civiles... Là, il s'agit d'abord et avant tout de refuser de faire corps avec l'adversaire, de fonctionner avec lui, de faire système ensemble.

Les actions non-violentes dites d'*intervention* - occupation des lieux, obstruction, usurpation civile⁴ et structures parallèles⁵ - constituent un cas particulier. A première vue en effet, elles semblent au contraire rapprocher les combattants, puisque l'opprimé y *prend la place* de l'oppresser. C'est d'ailleurs le domaine où la vigilance doit être la plus extrême pour assurer à la lutte une consistance non-violente : les glissements sont chose aisée, et la moindre ambiguïté dans de telles actions amènera des soupçons d'intérêts égoïstes, de soifs de pouvoir, etc., ramenant les adversaires au rang de "frères ennemis", ni plus ni moins légitimes l'un que l'autre : "tous les mêmes", jugera l'opinion...

Mais un regard plus fin discernera une distance d'un autre type dans ce genre d'actions : c'est par rapport à tout un fonctionnement de l'adversaire qu'on prend distance. L'élève qui fréquente le système scolaire parallèle ne violente pas l'école officielle, il s'en *distancie* ; le fonctionnaire qui travaille selon les normes dictées par son camp, contre celles de son employeur, se met en somme à l'écart de ces dernières, il n'y "touche plus" - encore une

³ Ceux qui auraient lu l'article cité de C. Robineau constateront que sur ce point je suis en désaccord avec lui, quand il affirme que " ce qui est demandé à l'opinion publique, c'est de *prendre parti* pour un des deux camps. "

⁴ On entend par "usurpation civile" la poursuite d'une activité dans le cadre des structures de l'oppresser, mais selon les règles fixées par l'opprimé : le contrôle ouvrier en est un bon exemple.

⁵ Il s'agit de l'appropriation illégale, par le parti en lutte, de certaines fonctions civiles exercées par l'adversaire : perception de l'impôt, organisation du système scolaire, gouvernement, etc. Au Chiapas, les "municipalités autonomes" zapatistes en sont un bon exemple, tout comme l'était le système scolaire parallèle, en albanais, organisé par la résistance non-violente kosovare au temps où elle était sous la botte serbe.

manière de prendre distance ; le bureau occupé, l'usine obstruée continuent d'exister : simplement, il n'en sort plus rien d'utile à l'adversaire...

Médiation : offre d'une nouvelle distance

La pratique de la médiation offre une illustration toute particulière de notre propos. A l'origine, le concept de médiation renvoyait à celui de milieu, d'interstice. Médiateur, Jésus qui s'est placé *entre* l'homme et Dieu (signification apparue au XIII^e siècle). Médiateur, le prêtre qui répète cette interposition, cette intervention. Médiateur, quiconque se place entre les parties d'un conflit...

Déjà dans cette acception primitive, la médiation implique la distance : celle qui permet de se glisser entre deux - que ce soit pour officier ou pour séparer des combattants -. Médiation-séparation.

Pourtant, l'usage moderne de la médiation - et singulièrement son lien avec tout un corpus de connaissances et de valeurs liées à la non-violence : respect des personnes, *empowerment*, responsabilisation... - a singulièrement passé de cette simple distance - celle de l'*intervalle*, en ligne droite - au concept d'un *écart* - en triangle -. C'est tout le succès du concept de "tiers" : tierce partie, distincte de la première et de la deuxième, toutes deux prises dans le conflit ; distincte, au point de devoir s'en démarquer *dans l'espace*, passant d'une topographie à une dimension (le médiateur placé *entre* les parties) à une topographie bidimensionnelle, triangulaire (le médiateur placé *devant* les parties, qui restent face à face).

Cette nouvelle disposition reflète d'ailleurs - hasard ou enfantement de l'histoire ? - la prise de conscience que le tiers - le médiateur, mais aussi et dans d'autres cadres, le travailleur social, le psychologue, etc. - n'est pas, ne sera jamais le "simple instrument" dont ont rêvé d'autres époques : impartial, sans émotions, virtuellement réduit à une pure fonctionnalité désincarnée... mythe dont la fameuse "distance", naguère encore prêchée aux futurs travailleurs sociaux, et la non moins fameuse "non implication" de l'analyste freudien, ont été les expressions sans doute les plus courantes et les plus désastreuses... Il aura fallu Carl Rogers pour attaquer ce mythe dans le domaine clinique, avec le succès qu'on sait. L'énorme attirance exercée par cette nouvelle psychologie, "centrée sur la personne", auprès de toute la mouvance non-violente, démontre à l'évidence la proximité de ses thèses avec celles d'un Gandhi, d'un King : à la responsabilisation du patient fait écho le regain de pouvoir du citoyen et de la citoyenne ; à l'implication du thérapeute répondent l'engagement de l'animateur social, l'empathie du médiateur pour chacune des parties, la solidarité du militant avec les victimes d'une injustice.

Au sens large, est médiation toute démarche qui, dans un conflit, ramène (ou maintient) de la distance ou du tiers. A ce titre, il est légitime de considérer comme actions médiatrices celles du juge qui ordonne une séparation, du médecin qui prescrit un congé, voire de l'ami qui vous prend à part pour un week-end de ressourcement, loin du conflit qui vous hypnotise... Actions médiatrices encore, les observations de processus de paix ou d'élections, l'"accompagnement protecteur" des Brigades de paix internationales, etc.

En pensant uniquement à la pratique des médiateurs au sens moderne et usuel de ce mot, donc en position de tiers - et non plus de juges ou de séparateurs -, on peut montrer par quelques exemples classiques de phrases ou d'agir, comment ils *mettent du tiers* entre les parties en conflit.

Du tiers dans l'espace :

- " veuillez vous asseoir, vous Monsieur *ici*, vous Madame *là* " ;
- " *ici*, nous garantissons votre sécurité ".

Du tiers dans le temps :

- " je vous prierai d'éviter de vous *interrompre* " ;
- " vous allez me raconter, *l'un après l'autre*, chacun votre version de ce qui s'est passé " ;
- " que pensez-vous que votre voisin ait éprouvé *lorsque* vous avez fait cela ? " ;
- " si vous *pensez à l'avenir*, comment aimeriez-vous que ça se passe ? "

Tout cela est classique et archi-connu. Mais au-delà, nombre d'actions apportent du "tiers", de la distance, de manière plus indirecte, moins évidente. En voici quelques exemples - et je vous invite à en chercher d'autres, liés à votre pratique de la médiation ou tout simplement à votre vie quotidienne :

- " Je vous demande de respecter quelques règles " - ce sont ces règles qui mettront de la distance, non seulement d'ailleurs entre les parties au conflit, mais aussi entre le médiateur et elles, puisque ses futures interventions rappelant à l'ordre se feront *au nom de ce tiers*, la règle, et non d'un caprice ou d'une volonté personnelle de prépondérance...

- " Le code de la route interdit de... " : ici c'est la loi qui marque la distance, en posant des limites communes à tous.

- " Prions avant de commencer " : une foi partagée peut permettre de se distancer ensemble du conflit, peut-être parce qu'on se rapproche ensemble d'autre chose, et que ce rapprochement ici où il est fertile permet la distance, là où elle est nécessaire. Le "coup de blanc" remplit exactement la même fonction !

- " Je vous propose de rédiger votre accord, et de le signer tous deux " : ce "contrat" conclu au terme de la médiation, à la fois *ratifie* la distance recréée ou réaffirmée entre les adversaires, et *instaure* une distance entre chacun d'eux et le conflit, ainsi circonscrit dans le temps.

Mentionnons aussi le "bâton de la parole", ou son équivalent moderne, le microphone, qu'on passe courtoisement à son voisin de débat qu'on vient d'engueuler copieusement... Ou encore, l'usage d'écrire ce qu'on ne parvient pas à dire, parce que nos émotions sont trop fortes ou que la réaction de l'autre risque d'être trop vive...

Tous ces agir-là ne sont, à mon avis, pas encore suffisamment compris comme faisant partie intégrante, intégrale, organique, de ce que nous appelons médiation. Cela mériterait de plus amples recherches...

Pour l'instant, et afin de conclure cet article par une note pratique, je vous propose de garder bien en tête les questions suivantes, à l'heure de toute action non-violente, de toute tentative de médiation ou de résolution non-violente d'un conflit :

- Est-ce que cette action préserve - voire agrandit - les distances qui me séparent de mon adversaire - de son corps d'homme ou de sa structure d'institution, de sa psyché ou de sa culture - ?

- Est-ce que cette action introduit ou préserve du *tiers* - incarné ou symbolique - ? ■

© Philippe Beck